



**Centre de gestion  
de Seine-et-Marne**  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION  
N° 22/30**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA  
FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à neuf heures trente, s'est réuni  
Le 16 SEPTEMBRE 2022 en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne,  
sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Absente
<b>M. Jacques HEESTERMANS</b> Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Absent
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-les-Meaux 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente*	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente**
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20220923-22-30-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé <b>Pouvoir</b> Mme THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Excusée	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé <b>Pouvoir</b> M. VISKOVIC
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Excusé	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS	Excusé	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent*	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire de LE MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée <b>Pouvoir</b> M. HEESTERMANS	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence sans pouvoir de vote

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents in situ</b>	14
<b>Présents in situ prenant part au vote</b>	12
<b>Pouvoirs</b>	3
<b>Votants</b>	15

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mathieu VISKOVIC

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

**VU :**

- L'article L.2313 du code de la commande publique,
- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,
- L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

**CONSIDÉRANT :**

- que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,
- que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1

D'approuver le programme et les modalités financières.

Article 2

D'autoriser l'adhésion du Centre de gestion au groupement de commandes d'énergies et services associés,

Article 3

D'approuver les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,

Article 4

D'autoriser la Présidente à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,

Article 5

D'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 23 septembre 2022



La Présidente du Centre de gestion,  
Maire d'Arville,

Anne THIBAUT,

Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 28 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20220923-22-30-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022 4/4